

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/04/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2025 / 083**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 8 avril 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Emilie ORGEL, Gaëlle BENOIT, Bernard CLEMENT.

Absente excusée : Dominique AGUILAR.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats*

**FINANCES**

**DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DIOCESE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE A L'EGLISE NOTRE-DAME**

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants, L. 2122-21, L. 2122-22-10 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération ;
- Considérant que la commune est propriétaire de l'Eglise Notre-Dame de Tonnerre ;
- Considérant que pour la pratique de ses activités au sein de l'église Notre-Dame, le diocèse de Sens et Auxerre, représenté localement par la paroisse Saint-Robert en Tonnerrois dont le siège est à Tonnerre (89700), 9, rue du Pâtis, a sollicité la ville de Tonnerre afin de pouvoir installer un chauffage au sein de l'édifice ;
- Considérant que le diocèse est l'unité juridique signataire de la paroisse ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 21</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le diocèse par laquelle la ville de Tonnerre transfère sa maîtrise d'ouvrage au diocèse jusqu'au parfait achèvement des travaux de chauffage de l'église Notre-Dame, dont les conditions sont les suivantes :
  - o Le Programme de l'Opération comprend l'extension de réseau et branchement, le retrait des installations de chauffage en place, y compris la moquette chauffante, la construction d'un nouveau système de chauffage,

la vérification sécuritaire le cas échéant et le nettoyage site après travaux  
et remise en état de la voirie ;

- le diocèse assumera l'ensemble des coûts liés à cette opération, y compris les charges de fonctionnement à venir (consommations et entretien annuel) ;



Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre